

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### ORDRE DU JOUR :

#### Délibérations :

Point 1 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Point 2 : AMENAGEMENT PAYSAGER VILLAGE : CHOIX DES PLANTATIONS ET PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Point 3 : DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR 2024 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'ETAT DETR

Point 4 : VIREMENTS DE CREDITS PAIEMENT PARTICIPATION ECOLE RPI AIROUX MONTFERRAND et MODIFICATION BUDGETAIRE TRANSFERT ETUDE DECI REALISEE PAR L'ATD DANS LES TRAVAUX DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

#### Informations diverses

- Salon des maires de l'Aude le 20 octobre 2023
- Préparation cérémonie commémorative du 11 novembre
- Point sur les travaux à venir : DECI Les Clauzes, Les Clauzous, En Théza/Les Mélix
- Compte-rendus réunions intercommunales
- Diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN
- Panneaux indications écarts
- 

### PROCES VERBAL

#### Réunion du Conseil Municipal du 11 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois d'octobre à 19h30, le Conseil Municipal d'Airoux, dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire, salle des mariages à la mairie, sous la Présidence de Cédric MALRIEU, Maire.

Étaient présents : Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Cédric MALRIEU, Sauveur GOMEZ, Bernard LEGUEVAQUES, Louis GILIS, Guillaume CLAUZEL, Philippe COGNIAUX, Olivier LOCATELLI-HOURS, Hubert de Pomyers.

Était absent excusé : Philippe COGNIAUX, Cyril ROUSSEL (a pris part au sein du conseil municipal à 20h30)

Étaient absents : Renaud PACAREAU

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 11

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 8. A partir de 20h30 : 9

Nombre de conseillers municipaux ayant pris part aux délibérations : 8

Monsieur Olivier LOCATELLI-HOURS a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 Septembre 2023

Convocation du Conseil Municipal affichée le : 3 Octobre 2023 à 12 heures sur le panneau d'affichage de la mairie

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance du 18 juillet 2023.

Monsieur le Maire énumère l'ordre du jour des délibérations : Délibérations :

**Point 1:** DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

**Point 2:** AMENAGEMENT PAYSAGER VILLAGE : CHOIX DES PLANTATIONS ET PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

**Point 3:** DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR 2024 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DE L'ETAT DETR

**Point 4:** VIREMENTS DE CREDITS PAIEMENT PARTICIPATION ECOLE RPI AIROUX MONTFERRAND et MODIFICATION BUDGETAIRE TRANSFERT ETUDE DECI REALISEE PAR L'ATD DANS LES TRAVAUX DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Informations diverses

- Salon des maires de l'Aude le 20 octobre 2023
- Préparation cérémonie commémorative du 11 novembre
- Point sur les travaux à venir : DECI Les Clauzes, Les Clauzous, En Théza/Les Mélix
- Compte-rendus réunions intercommunales
- Diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN
- Panneaux indications écarts

## Délibérations

**POINT 1** Domaine : 5. Institutions et vie politique

Sous-domaine : 5.3 Désignation de représentants

DELIBERATION N° 2023/25

**Objet : Désignation d'un référent déontologue pour les élus**

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

VU la convention « Déontologie des élus », signée le 6 juillet 2023, par l'AMA et le CDG 11.

**Le Conseil municipal,**

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,**

**et après en avoir délibéré**

**DECIDE** de désigner Monsieur Claude Beauvils, administrateur territorial en retraite et ancien magistrat financier auprès de la Chambre régionale des comptes en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal.

**FIXE** la durée d'exercice de ses fonctions jusqu'à la fin du mandat municipal/communautaire ;

**FIXE** les modalités de la saisine ainsi qu'il suit : Le référent déontologue pourra être saisi directement sur le site du CDG 11 dans la rubrique « Référent déontologue des élus ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

**ADOpte** les conditions financières suivantes : Le référent sera rémunéré conformément aux textes en vigueur par le CDG 11.

Le coût de cette prestation est inclus dans la cotisation versée par la commune au CDG 11.

VOTANTS : 8    POUR 8    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

**POINT 2** Domaine : 7.Finances locales  
Sous-domaine : 7.1 décisions budgétaires  
DELIBERATION N° 2023/26

**Objet : Aménagement paysager village : choix des plantations et prestations complémentaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré à nouveau les ateliers ESAT CHANTECLER de Revel pour finaliser le projet de plantation. Sur les conseils de Guillaume CLAUZEL, conseiller municipal, quelques modifications ont été apportées par rapport à la première proposition de plantations.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la proposition n'a pas été encore reçue, ce point pour le choix des plantations est remis lors d'un prochain conseil municipal.

D'autre part, monsieur le Maire précise au conseil municipal que les travaux d'aménagement paysager sur les cinq points définis lors d'un conseil municipal sont terminés.

Il précise que la fourniture et pose de bordures T2 a été réalisées par l'entreprise S2GP, à sa demande, permettant ainsi de terminer parfaitement ces aménagements. Il donne lecture du devis complémentaire établi par l'entreprise S2GP pour ces nouvelles prestations. Le coût supplémentaire s'élève à 985.50 € HT soit 1182.60 € TTC. Il demande au conseil municipal de valider ce devis complémentaire.

Vu le budget communal 2023,

**Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
et après en avoir délibéré**

**VALIDE** la prestation complémentaire de fournitures et pose de bordure T2 ainsi que le devis présenté par l'entreprise S2GP pour un montant de 985.50 € HT soit 1182.60 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis et toute pièce se rapportant à ce dossier.

**VOTANTS : 8    POUR 6    CONTRE : 1 Louis GILIS    ABSTENTION : 1 Guillaume CLAUZEL**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.**

**POINT 3** Domaine : 7 Finances locales  
Sous-domaine : 7.5 Subventions  
DELIBERATION N° 2023/27

**Objet : Demande de subventions auprès du Conseil départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR pour la sécurisation des voies communales n° 2 chemin des Pages et n° 4 (Pont de la Rigole vers le hameau les Clauzous)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les voies communales N° 2 chemin des Pages et voie communale n° 4 (Du Pont de la Rigole vers le hameau les Clauzes) sont très abîmées à certains endroits et doivent être reprises pour sécuriser les usagers. Ces travaux vont consister :

Pour voie communale n° 4 estimatif 25939.60 € HT

- Curer les fossés et banquettes
- A décaper le milieu de chaussée et bas-côté
- Reprendre la chaussée (grosse déformation)
- Fourniture et pose bi-couche émulsion

Pour la voie communale n° 2 montant estimatif 11413.80 € HT

- Reprise grosse déformation à la grave émulsion
- Dépose et repose bouche à clefs existantes
- Dépose et repose tampon fonte existant
- Fourniture et pose bi-couche émulsion

Le coût total de ces travaux est estimé par l'entreprise S2GP GOUDRONNAGE à 37353.40 € HT soit 44824.08 € TTC.

Il propose le plan de financement suivant :

Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (30%)	11206.02 €
Subvention sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (30%)	11206.02 €
Fonds propres de la commune (40%)	14941.36 €
	<hr/>
	37353.40 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux de sécurisation des voies communales n° 2 et n° 4.

**Le Conseil Municipal**  
**Où l'exposé de Monsieur le Maire**  
**et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessus

**DECIDE** de classer ce dossier en priorité 1

**SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental de l'Aude, de l'Etat au titre de la DETR aussi élevée que possible afin de réaliser ces travaux de sécurisation des voies communales n° 2 et n° 4.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.**

**VOTANTS : 8    POUR : 8    ABSTENTION : 0    CONTRE : 0**

**POINT 4 Domaine : 7 Finances locales**  
**Sous-domaine : décisions budgétaires**  
**DELIBERATION N° 2023/28**

**Objet : Virements de crédits paiement participation 2023 école RPI AIROUX MONTFERRAND et Modification budgétaire transfert étude DECI réalisée par l'ATD dans les travaux de défense extérieure contre l'incendie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le paiement de la participation à l'école de l'Auta RPI AIROUX MONTFERRAND pour l'année 2023 d'un montant de 39387 € a été rejeté par le service de gestion comptable de Carcassonne. Il convient d'imputer cette dépense au compte 6588 en lieu et place du compte 6288. Afin de pouvoir régler cette participation monsieur le Maire présente les virements de crédits suivants à effectuer sur le budget 2023 :

Comptes de dépenses de fonctionnement	Montant
6288	-27000.00
615231	-3000.00
615221	-1900.00
6068	-1500.00
622	-4000.00
6216	-2000.00
<b>6588</b>	<b>+39400.00</b>

D'autre part, dans le cadre des travaux de défense extérieure contre l'incendie hameaux les Clauzes, les Clauzous, En Théza, les Mélix, il convient d'intégrer l'étude du schéma DECI réalisée par l'agence technique départementale pour un montant de 1992.00 €.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de réaliser les écritures budgétaires suivantes en section d'investissement du budget 2023 (opérations d'ordre budgétaire sans impact sur les finances communales) :

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Chapitre 041 compte 2156 : +1992.00 €	Chapitre 041 compte 203 : +1992.00 €

Vu le budget communal

Vu le rejet du mandat n° 175 par le Service général comptable en date du 31/08/2023,

Vu l'état du compte 203 faisant apparaître l'étude de schéma DECI édité par le service général comptable et le courriel en date du 22/08/2023

Vu la délibération n° 2023/16 du 18/07/2023 décidant la réalisation de travaux de défense extérieure contre l'incendie Hameaux les Clauzes, Les Clauzous, en Théza, les Mélix,

**Le Conseil Municipal**  
**Où l'esposé de Monsieur le Maire**  
**et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'effectuer les virements de crédits suivants en section de fonctionnement sur le budget communal 2023 :

Comptes de dépenses de fonctionnement	Montant
6288	-27000.00
615231	-3000.00
615221	-1900.00
6068	-1500.00
622	-4000.00
6216	-2000.00
<b>6588</b>	<b>+39400.00</b>

**DECIDE** de réaliser les écritures budgétaires suivantes en section d'investissement sur le budget communal 2023

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Chapitre 041 compte 2156 : +1992.00 €	Chapitre 041 compte 203 : +1992.00 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de réaliser les virements de crédits et les écritures budgétaires ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier  
**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.**

VOTANTS : 8    POUR : 8    ABSTENTION : 0    CONTRE : 0

Questions diverses :

**Salon des maires de l'Aude le 20 octobre 2023** : monsieur le Maire distribue l'invitation au Salon des Maires de l'Aude qui aura lieu le 20 octobre 2023. Il précise que les conseillers intéressés doivent le faire savoir au secrétariat de mairie afin que l'on procède aux inscriptions.

Préparation cérémonie commémorative du 11 novembre : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la cérémonie commémorative du 11 novembre aura lieu à Airoux le dimanche 19 novembre 2023 à 11 heures devant le Monument aux morts. Les anciens combattants et porte-drapeaux ont été invités. Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie. Philippe Cogniaux s'est proposé pour récupérer la gerbe.

Diagnostic éclairage public : Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le dossier a été transmis par courriel à l'ensemble du conseil municipal.

La commune dispose d'un réseau éclairage public de 1.5 km, de deux armoires de commande EP, de 49 foyers lumineux dont 18 % actuellement en LED. La maintenance de l'éclairage public est réalisée par l'entreprise ROBERT. La commune bénéficie d'un éclairage cohérent pour une commune rurale.

Monsieur le Maire présente le diagnostic ainsi que le schéma directeur d'amélioration et rénovation. Le réseau éclairage public est globalement bon sur notre commune malgré quelques points à reprendre notamment :

- la mise aux normes de l'armoire rue des Pyrénées (qui n'est plus aux normes actuelles) coût estimatif 850 €.
- Un candélabre non conforme situé rue du moulin qui n'est pas relié à la terre

Ensuite il conviendrait de réaliser à long terme des travaux de rénovation sur 21 candélabres par le remplacement de 29 luminaires vétustes (remplacement par des lanternes LED), par la rénovation de 11 luminaires par des lanternes LED.

- Le réajustement des puissances des armoires actuellement puissance souscrite 6 KW pour l'armoire situé route de Soupex, et 3.8 KW pour l'armoire rue des Pyrénées. La puissance mesurée nécessaire pour ces deux armoires, calculé par le SYADEN, est de 1.8 KW. Il conviendra de baisser la puissance souscrite auprès de notre fournisseur d'énergie.

Selon le schéma directeur d'amélioration proposée par le SYADEN, le coût de l'investissement pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau EP s'élève à 31700 € HT. En réalisant l'ensemble des améliorations le SYADEN informe que la commune réaliserait un gain financier de 1731 € par an. De plus ces travaux peuvent être subventionnés par le fonds vert (30 %) et par le SYADEN (50%).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le coût annuel de l'énergie EP est de 1405 € (année de référence 2022). En réalisant tous les travaux d'amélioration (100 % leds, avec profil nocturne actuel), le coût annuel de l'énergie EP passerait à 444 €/an.

Olivier LOCATELLI-HOURS demande s'il y a un gain financier sur le remplacement des lanternes en LED. Monsieur le Maire précise qu'en réalisant l'ensemble des préconisations du SYADEN le gain financier annuel est estimé à 1731 €. Le SYADEN précise que si la commune ne souhaite pas réaliser à long terme les travaux, le coût de l'inaction à profils nocturne équivalent de la collectivité s'élèverait à environ 87556 € sur 20 ans soit 4377.80 €/an.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de décision d'urgence à prendre que les travaux les plus urgents sont :

- La mise aux normes de l'armoire rue des Pyrénées
- Le candélabre à mettre aux normes rue du moulin

Concernant les armoires, Guillaume CLAUZEL suggère de mettre une cellule plutôt qu'une horloge astronomique. Monsieur le Maire indique que le SYADEN préconise plutôt l'horloge astronomique qui se déclenche en fonction des heures de lever et de coucher du soleil et permet donc d'optimiser au mieux l'éclairage durant la nuit, contrairement aux cellules.

Monsieur le Maire précise aussi que positionner des détecteurs de lumières sur chaque candélabre est bien trop onéreux.

**Point sur les travaux à venir** : DECI Les Clauzes, Les Clauzous, En Théza/Les Mélix. Les travaux devaient débuter fin septembre mais ont été retardés en raison d'une parcelle non récoltée.

**Numérotation des écarts** : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, Monsieur le Maire précise que les maisons dans les écarts ont été numérotées. Une plaque avec le numéro sera distribuée aux habitations situées dans les écarts.

**Colis fin d'année personnes de plus de 65 ans** : Comme l'an dernier un colis sera offert aux personnes de plus de 65 ans (un colis prévu par couple). 22 colis à offrir cette année pour une valeur unitaire de 20 €. Dans l'invitation envoyée pour les vœux du Maire une précision sera apportée pour la remise des colis lors de la cérémonie.

Cyril ROUSSEL rejoint le conseil municipal à 20h30

**Accessibilité devant la mairie** : Monsieur le Maire informe le Conseil que les marches devant la porte secondaire de la mairie, faisant obstacle à l'accessibilité sur les trottoirs, seront supprimés. Compte tenu de la hauteur de la porte Monsieur le Maire propose de positionner un garde-corps (identique à celui de la salle des fêtes) pour un coût de 500 € HT soit 550.00 € TTC. Guillaume Clauzel précise que cela ne servira à rien. Le Conseil municipal à la majorité valide ce devis.

**Panneaux indications écarts** : A la demande d'administrés, Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de mettre en place certains panneaux manquants indiquant les lieux-dits. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de recenser ces panneaux : En triano, Les Mélix, petit panneau Airoux chemin des Mélix ...

**Point sur les travaux de l'entreprise CAZAL** : Lors des travaux chemin des Pages concernant le terrassement et la réparation de la buse, réalisé par l'entreprise Cazal, une borne du géomètre a été enlevée par erreur. Nous avons sollicité un devis auprès du géomètre pour la remise de cette borne coût : 600.00 € HT soit 720.00 € TTC. L'entreprise Cazal ne facturera pas le coût du changement de la buse (montant équivalent au coût de la remise de la borne). La commune règlera les frais de géomètre.

**Entretien de la Rigole** : Hubert de Pomyers constate que l'entretien de la Rigole n'est pas réalisé par VNF.

**Bulletin municipal** : la commission travaille sur le prochain bulletin. Monsieur le Maire précise que pour ceux qui souhaiteraient réaliser des articles pour le bulletin, merci de les transmettre à la commission. Prochaine réunion de la commission mercredi 18 octobre 2023 à 12 heures.

**« Opération Brioches » au profit de l'AFDAIM** : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la vente des brioches au profit de l'AFDAIM est réalisée au secrétariat de mairie du 10 au 13 octobre 2023.

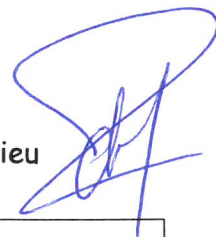
Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite aborder d'autres questions diverses.

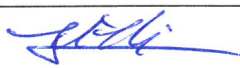
Plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée à 20h40.

Le secrétaire de séance  
Olivier LOCATELLI-HOURS



Le Maire  
Cédric Malrieu



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ, premier adjoint	
Bernard LEGUEVAQUES, deuxième adjoint	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	
Louis GILIS, conseiller municipal	
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal	
Guillaume CLAUZEL, conseillère municipal	
Olivier LOCATELLI-HOURS, conseiller municipal	
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal secrétaire de séance	Absent excusé jusqu'à 20h30
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent